

DELIBERATION
**Comité syndical du Syndicat Mixte d'Etudes et de Traitement
des déchets ménagers et assimilés de la Meuse**

nombre de membres : 12

quorum : 0

titulaires présents : 5

pouvoir : 2

ayant pris part à la

délibération : 7

date de la convocation :

11 avril 2023

SEANCE DU 14 AVRIL 2023

Conformément à la convocation du trente mars deux mille vingt trois, le comité syndical s'est réuni le onze avril deux mille vingt trois à dix-huit heure à la salle de la CC Val de Meuse Voie Sacrée,

Le quorum n'ayant pas été atteint la réunion a été reportée avec le même ordre du jour, sans exigence de quorum

L'an deux mille vingt trois, le quatorze avril à dix-sept heures, le comité syndical du Syndicat Mixte d'Études et de Traitement des déchets ménagers et assimilés de la Meuse, s'est réuni à la salle de la CC Val de Meuse Voie Sacrée, sous la présidence de Dominique MOUSSA.

2023/04 N°1B

Objet de la Délibération :
Compte administratif 2022
budget principal

Présents : M. D.MOUSSA, J-P.COLIN, P.PICHAVANT, B.GOEURIOT, Mme H.OLIVIER

Était excusés : Mme J.ANTOINE, M. P.DEHAND, S.OBARA, J-L.DURET, J.PARROT

Suppléants présents :

Pouvoirs : M.DURET à M.GOEURIOT, M OBARA à M.MOUSSA

Annule et remplace la délibération 2023/04 N°1

Vu le rapport de présentation soumis à son appréciation,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la désignation de M. Bernard GOEURIOT en tant que Président de la séance pour le compte administratif du budget principal 2022,

Vu la présentation de comptes administratif de l'exercice 2022 du budget principal.

Entendu l'exposé du Président,

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, suite à la sortie de Monsieur Dominique MOUSSA :

ADOPTE, à l'unanimité, le compte administratif 2022 du budget principal dont les résultats globaux de clôture sont les suivants :

- résultat d'investissement de l'exercice	0 €
- résultat de fonctionnement de l'exercice	0 €
- résultat cumulé de l'exercice	0 €
- résultat d'investissement reporté	0 €
- résultat de fonctionnement reporté	0 €
- résultat global cumulé de clôture	0 €

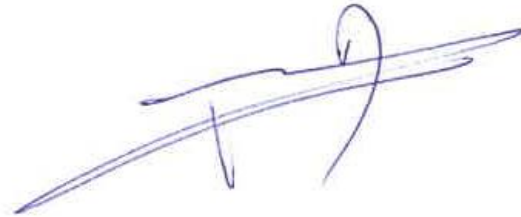
REÇU EN PREFECTURE

le 12/07/2023

Application agréée E-legalite.com

CHARGE son Président de la mise en œuvre de cette décision et l'**AUTORISE** à signer toutes les pièces qui s'y rattachent.

POUR COPIE CONFORME,
Le Président,
Dominique MOUSSA



Rendue exécutoire par affichage et envoi à la Préfecture de la Meuse le

Recours, informations des usagers. Si vous entendez contester la présente décision, il vous est conseillé de demander des fiches d'informations établies à votre usage personnel. Elles vous informeront sur les différentes possibilités de recours, les pouvoirs du juge administratif, la façon de le saisir, les frais d'un recours, etc. Adressées gratuitement sur simple demande, par lettre ou par téléphone au : Tribunal Administratif de Nancy - 5, Place de la Carrière - C.O. N° 28 - 54036 NANCY Cedex - Tél. : 03.83.35.40.98

RECU EN PREFECTURE

le 12/07/2023

Application agréée E-legalite.com

99_DE-055-200046647-20230511-2023_04_1B-